



Québec, le 11 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale réclamant la reconnaissance de Norouz
comme jour férié**

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente est en réponse à l'extrait de pétition déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} juin dernier par le député de Marquette, signée par 1 672 citoyens, demandant au gouvernement de reconnaître Norouz, le Nouvel An persan, comme jour férié au Québec. Nous prenons acte de la revendication dans le cadre de cette pétition.

D'entrée de jeu, il est important de rappeler que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 23 mars 2017, une motion soulignant Norouz, le premier jour du printemps. Également, depuis le 30 mars 2009, le jour de l'équinoxe de printemps est désigné « Jour du Norouz » au Canada.

Étant donné que cette journée est soulignée à l'Assemblée nationale, reconnaissant ainsi l'importance de cette journée pour les Québécoises et Québécois, nous considérons qu'il n'y a pas lieu d'ajouter un jour férié à ceux déjà prévus à la Loi sur les normes du travail. Toutefois, il est souhaitable que l'Assemblée nationale continue de souligner le Nouvel An persan.

Il importe également de rappeler qu'au Québec, la Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et chômés. À ces jours s'ajoute le 24 juin prévu à la Loi sur la fête nationale, pour un total de huit jours fériés et chômés. Ce nombre place le Québec dans la moyenne canadienne de 8,4 jours fériés et chômés par année.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de nos sentiments distingués.

DOMINIQUE VIEN